

## **Lisibilité européenne des diplômes et qualifications : le cadre européen des certifications**

Au départ, chaque pays européen a son propre système de certifications, variable en fonction de son histoire, de la structuration de son système éducatif, de ses moyens aussi. À 27, ce n'est pas très commode et cela ne facilite pas la mobilité. Certes, il existe un cadre européen de l'enseignement supérieur mais il ne concerne que ces niveaux et que les diplômes et non les autres types de certifications.

Aussi l'Union européenne se préoccupe-t-elle de rendre lisibles et comparables les systèmes de certifications. Cela fait partie de l'« Agenda de Lisbonne » pour faire de l'Europe une société de la connaissance, innovante, compétitive et misant sur les qualifications et compétences des actifs, dans sa partie « Stratégie pour l'emploi », programme « Éducation et Formation 2010 ».

La Recommandation du Parlement et du Conseil européens a été définitivement adoptée le 23 avril 2008 et doit être mise en œuvre par les 27 d'ici 2010. Elle crée un cadre de références communes auquel les 27 devront se rapporter pour chacune de leurs certifications. En 2010, ils devront avoir mis en route une traduction de leurs niveaux de certifications par rapport à ce nouveau cadre et en 2012 libeller chaque certification dans ce nouveau langage.

C'est loin d'être la première fois que l'Union européenne essaie de permettre une compréhension par les individus et les employeurs des contenus des diplômes et qualifications. Quelques directives existent pour des professions réglementées, santé et architecture surtout) ; elles ont été très longues à établir. Les tentatives nombreuses ont parlé successivement d'équivalence, de correspondance, de reconnaissance mutuelle, de transparence... sans jusqu'ici aboutir à des résultats suffisamment opérationnels. Cette nouvelle tentative semble bien être la bonne puisqu'elle a fait l'objet d'une décision des 27, qu'ils se sont accordés sur le processus et l'échéance et qu'un groupe de travail européen doit se réunir prochainement.

Situer chaque certification par rapport à ce cadre européen permettra d'en apprécier le contenu et le niveau, et donc de comparer les certifications entre elles. Cela rendra possible pour les individus de faire reconnaître leurs qualifications au-delà des frontières. Cela évitera quelques procédés malthusiens qui font que certaines embauches se font à une classification et un salaire inférieurs pour un candidat d'un autre pays, sous prétexte que son diplôme n'a pas de reconnaissance officielle d'équivalence. Cela permettra aux entreprises de comprendre la partie « études et diplômes » du CV de leurs candidats au recrutement ; ceci d'autant plus que la pratique des recrutements internationaux est de plus en plus développée. C'est donc un nouvel outil de la mobilité.

De plus, les indicateurs sont les aptitudes, les compétences, notamment en termes de responsabilité et d'autonomie ainsi que les connaissances, quelles que soient les façons dont elles ont été acquises, par l'école, l'apprentissage, la formation continue, ou la reconnaissance des acquis de l'expérience. C'est donc une reconnaissance par l'Europe de la diversité des modes d'apprentissage, qu'ils soient - dans le jargon international et européen - un apprentissage formel (dans le système éducatif, menant le plus souvent à un diplôme) ou informel (souvent invisible car hors du système éducatif). C'est le résultat obtenu en fonction de ces grands indicateurs qui entrent en ligne de compte, pas la durée de formation.

À l'aide de cet objectif et de cette méthode, le cadre européen définit officiellement 8 niveaux de référence d'objectifs visés en acquis de l'éducation et de la formation, selon ces « descripteurs » :

	<b>Savoirs théoriques et/ou factuels.</b>	<b>Aptitudes cognitives</b> (fondées sur l'utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) <b>et pratiques</b> (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).	<b>Compétences en termes de prise de responsabilités et d'autonomie.</b>
Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• savoirs généraux de base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aptitudes de base pour effectuer des tâches simples</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• travailler ou étudier sous supervision directe dans un cadre structuré</li> </ul>
Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• savoirs factuels de base dans un domaine de travail ou d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aptitudes cognitives et pratiques de base requises pour utiliser des informations utiles afin d'effectuer des tâches et de résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• travailler ou étudier sous supervision avec un certain degré d'autonomie</li> </ul>
Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• savoirs couvrant des faits, principes, processus et concepts généraux, dans un domaine de travail ou d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour effectuer des tâches et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, outils, matériels et informations de base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• prendre des responsabilités pour effectuer des tâches dans un domaine de travail ou d'études</li> <li>• adapter son comportement aux circonstances pour résoudre des problèmes</li> </ul>
Niveau 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• savoirs factuels et théoriques dans des contextes généraux dans un domaine de travail ou d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions à des problèmes précis dans un domaine de travail ou d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• s'autogérer dans la limite des consignes définies dans des contextes de travail ou d'études généralement prévisibles mais susceptibles de changer</li> <li>• superviser le travail habituel d'autres personnes, en prenant certaines responsabilités pour l'évaluation et l'amélioration des activités liées au travail ou aux études</li> </ul>

Niveau 5 *	<ul style="list-style-type: none"> <li>savoirs détaillés, spécialisés, factuels et théoriques dans un domaine de travail ou d'études, et conscience des limites de ces savoirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>gamme étendue d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions créatives à des problèmes abstraits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>gérer et superviser dans des contextes d'activités professionnelles ou d'études où les changements sont imprévisibles</li> <li>réviser et développer ses performances et celles des autres</li> </ul>
Niveau 6 **	<ul style="list-style-type: none"> <li>savoirs approfondis dans un domaine de travail ou d'études requérant une compréhension critique de théories et de principes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>aptitudes avancées, faisant preuve de maîtrise et de sens de l'innovation, pour résoudre des problèmes complexes et imprévisibles dans un domaine spécialisé de travail ou d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes, incluant des responsabilités au niveau de la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études imprévisibles</li> <li>prendre des responsabilités en matière de développement professionnel individuel et collectif</li> </ul>
Niveau 7 ***	<ul style="list-style-type: none"> <li>savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale et/ou de la recherche</li> <li>conscience critique des savoirs dans un domaine et à l'interface de plusieurs domaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>aptitudes spécialisées pour résoudre des problèmes en matière de recherche et/ou d'innovation, pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>gérer et transformer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles</li> <li>prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnels et/ou pour réviser la performance stratégique des équipes</li> </ul>
Niveau 8 ****	<ul style="list-style-type: none"> <li>savoirs à la frontière la plus avancée d'un domaine de travail ou d'études et à l'interface de plusieurs domaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>aptitudes et techniques les plus avancées et les plus spécialisées, y compris en matière de synthèse et d'évaluation, pour résoudre des problèmes critiques de recherche et/ou d'innovation et pour étendre et redéfinir des savoirs existants ou des pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>démontrer un niveau élevé d'autorité, d'innovation, d'autonomie, d'intégrité scientifique ou professionnelle et un engagement soutenu vis-à-vis de la production de nouvelles idées ou de nouveaux processus dans un domaine d'avant-garde de travail ou d'études, y</li> </ul>

		professionnelles	compris en matière de recherche
--	--	------------------	---------------------------------

Sans en constituer l'objectif premier, la liaison est faite avec les niveaux de diplômes. Si le niveau 1 correspond à l'absence de diplôme comme de qualification professionnelle, le niveau 4 équivaut à notre baccalauréat et la liaison est faite avec le cadre de Bologne pour l'enseignement supérieur :

\* niveau 5 : bac + 2

\*\* niveau 6 : licence

\*\*\* niveau 7 : master

\*\*\*\* niveau 8 : doctorat.

Si ce cadre ne cherche pas à modéliser les certifications des pays européens, on peut penser qu'il influencera l'élaboration des certifications futures et favorisera les échanges. On peut espérer que ce cadre commun de références permettra à tous de se repérer dans la variété européenne des certifications et que cela simplifiera le maquis actuel français des 12 000 ou 15 000 certifications. C'est en France le travail de la Commission nationale de la Certification professionnelle que de préparer ce passage, et elle le prépare déjà. Une difficulté est que certains de nos niveaux français actuels ne se traduisent pas mécaniquement dans la nouvelle nomenclature européenne (le niveau du premier niveau d'emploi de cadre et sa correspondance dans l'ancienne maîtrise à bac + 4) et qu'il y a donc une transcription à trouver.